

Bruxelles, le 2 mars 2022
(OR. fr)

6543/22
OJ CONS 9
JAI 240
COMIX 95

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Justice et affaires intérieures)
Bâtiment Europa, Bruxelles
3 mars 2022 (9:00)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
4 mars 2022 (10:00)

Format 1+2 (+1 en salle d'écoute)

JEUDI 3 MARS 2022 (9:00)

AFFAIRES INTÉRIEURES

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 6544/22
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 6545/22

Activités non législatives

3. Réponse européenne à la situation en Ukraine 6719/22
 - a) Décision visant à mettre en œuvre la protection temporaire prévue par la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001
Accord de principe sur l'activation
 - b) Autres questions en lien avec la situation en Ukraine

AUTRES QUESTIONS RELEVANT DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Activités non législatives

4. Asile-Migration: point sur les progrès accomplis¹ 6264/22
Rapport sur l'état des travaux

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

5. Divers 6308/22
Propositions législatives en cours d'examen
Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ESPACE SCHENGEN ("CONSEIL SCHENGEN")

6. État général de l'espace Schengen²
a) Gouvernance politique de Schengen
b) Rapport de situation 6234/22 + COR 1
Échange de vues 6408/22
7. Règlement du Conseil sur le mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen [C] 6685/22
Orientation générale

AUTRES QUESTIONS RELEVANT DES AFFAIRES INTÉRIEURES

8. Conclusions relatives à l'action de la protection civile face au changement climatique 6528/22
Approbation
9. Déclaration du Conseil concernant les notices rouges d'Interpol 6217/22
Approbation
10. Divers

¹ À titre exceptionnel, en présence des États associés à l'espace Schengen. Les agences européennes EUAA et Frontex sont invitées à ce point.

² Les agences européennes Frontex, Europol et eu-LISA sont invitées à ce point.

VENDREDI 4 MARS 2022 (10:00)

JUSTICE

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

11. Preuves électroniques
- a) Règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques 🗳️🗳️ 6322/22 + COR 1
 - b) Directive relative aux représentants légaux en matière de collecte de preuves 🗳️🗳️
Rapport sur l'état des travaux
12. Divers
- a) Propositions législatives en cours d'examen 6308/22
Informations communiquées par la présidence
 - b) Directive sur le devoir de vigilance des entreprises («gouvernance durable des entreprises»)
 - c) Règlement sur les données
Informations communiquées par la Commission

Activités non législatives

13. Décision du Conseil sur le discours de haine et les crimes de haine 🗳️ 6523/22
Débat d'orientation
14. Droits fondamentaux
- a) Échange de vues avec le Directeur de l'agence européenne des droits fondamentaux (FRA)
 - b) Conclusions sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme 6406/22
Approbation
15. Questions liées à l'accès à l'avocat 6319/22
Échange de vues
16. Divers
- a) Allégations de trafic d'influence
 - b) Allégations de violences commises contre des manifestants lors des manifestations contre les restrictions pour la Covid-19
 - c) Poursuites contre un juge polonais en Biélorussie
Informations communiquées par la délégation polonaise

o
o o

En marge du Conseil de l'Union européenne:

JEUDI 3 MARS 2022 (9:00)

Réunion du COMITÉ MIXTE SCHENGEN

GOVERNANCE POLITIQUE DE L'ESPACE SCHENGEN

État général de l'espace Schengen

a) Gouvernance politique de Schengen

b) Rapport de situation

6234/22 + COR 1

Échange de vues

6408/22

Règlement du Conseil sur le mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen

C

6685/22

Débat d'orientation

Divers

6308/22

Propositions législatives en cours d'examen

Informations communiquées par la présidence

1

Première lecture

C

Sur la base d'une proposition de la Commission